

Améliorer la santé des Bretons : le Ministère des solidarités et de la santé et l'ARS Bretagne signent un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Le Ministère des solidarités et de la santé et les agences régionales de santé (ARS) formalisent tous les cinq ans une feuille de route par la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). En lien avec la stratégie nationale de santé, ce CPOM engage l'ARS Bretagne jusqu'en 2023 sur des objectifs prioritaires. Il comprend des indicateurs communs à l'ensemble des ARS et des indicateurs régionaux pour prendre en compte la spécificité des territoires.

Tous les ans, ces objectifs feront l'objet d'une évaluation partagée entre l'ARS Bretagne et le Ministère des solidarités et de la santé.

La déclinaison de ce CPOM se fera en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs concernés : les usagers, les institutions, les professionnels de santé et leurs représentants, les établissements sanitaires et médico-sociaux et les élus des collectivités territoriales, dans le cadre d'échanges permanents au sein des territoires.

Objectifs prioritaires

Prévention et promotion de la santé pour réduire l'apparition des maladies chroniques et la perte d'autonomie

Il s'agit de développer des interventions à la fois précoces et adaptées aux différents types de publics et dans l'ensemble des milieux de vie. De nombreux leviers seront mobilisés afin de promouvoir les comportements favorables à la santé (lutte contre les conduites addictives, prévention du suicide, dépistage des cancers, amélioration de la couverture vaccinale...), associant l'ensemble des partenaires de l'ARS (Conseil Régional, Conseils départementaux, Assurance maladie, Rectorat...). La priorité donnée à la prévention se concrétisera dans un ensemble d'actions qui prend en considération l'individu et son environnement dans son parcours de vie, pour *"rester en bonne santé tout au long de sa vie"*.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Développement de la coordination des professionnels de santé et mise en place des hôpitaux de proximité

L'objectif est de conforter les soins de proximité avec la poursuite du développement des structures d'exercice coordonné comme les maisons ou les centres de santé ou dans le cadre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). L'enjeu est aussi d'assurer les fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours complexes avec la généralisation des nouveaux dispositifs d'appui à la coordination (DAC) intégrant des réseaux territoriaux, MAIA, PTA... Dans la continuité de la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoires en 2016, la gradation de l'offre hospitalière sera confortée, notamment avec la mise en place des hôpitaux de proximité pour les soins du quotidien (médecine, gériatrie, réadaptation) qui feront l'objet d'une labellisation dès 2020.

Amélioration de la prise en charge et de l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Il s'agit de favoriser l'accès à la prévention et à l'offre sanitaire et médico-sociale des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment en déclinant les plans et programmes nationaux (Stratégie quinquennale, Plan grand âge Autonomie...) et d'engager une politique de transformation de l'offre. Des projets sont d'ores et déjà accompagnés favorisant une démarche inclusive, prévenant les ruptures de parcours, intégrant l'aide aux aidants ou encore ceux prenant en compte le vieillissement des personnes handicapées. D'autres initiatives en faveur de l'accompagnement des personnes âgées sont en cours, comme l'hébergement temporaire en EHPAD, le développement de la télémédecine et les projets autour du "domicile renforcé" en s'appuyant notamment sur les EHPAD.

Renforcement de la pertinence et de la sécurité des soins

Il s'agit de favoriser la pertinence des pratiques afin d'améliorer la qualité du service et limiter les dépenses de santé évitables. Cela implique notamment de poursuivre le développement des signalements des événements indésirables graves dans les soins, d'améliorer la pertinence des prescriptions, des actes, des examens, d'optimiser les dépenses de transports, de développer des dispositifs de médiation...

Développement des alternatives à l'hospitalisation complète

Cet axe vise à poursuivre le développement des prises en charge ambulatoires en substitution de l'hospitalisation complète pour les patients éligibles à ces dispositifs. Les établissements sont d'ores et déjà engagés dans le déploiement de la chirurgie ambulatoire notamment avec la récupération rapide après chirurgie. Le développement de l'hospitalisation à domicile (HAD) représente également un enjeu prioritaire. L'HAD est un atout pour la Bretagne qui a spécifiquement contractualisé dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Amélioration des conditions de travail des soignants

L'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social constitue un enjeu majeur pour la qualité de notre système de santé. En effet, la santé et le bien-être au travail des soignants ont un impact direct sur la qualité du service rendu, et donc sur l'état de santé de la population. L'enjeu sera notamment d'accompagner les établissements à participer à un cluster régional "QVT".

Participation des usagers au système de santé

L'ambition est de permettre à chaque citoyen d'être acteur de son parcours de santé et de participer aux processus de décision qui le concerne. Par ailleurs, il est nécessaire de mieux associer les usagers à la gouvernance du système de santé et à la construction des politiques de santé. L'enjeu sera notamment de favoriser les usages du dispositif "sante.fr", site d'information en santé destiné au grand public.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr